SCOTSTOWN NATURELLEMENT!

Info-Scotstown

Ville de Scotstown

Volume 11 – Numéro 12 – 8 pages http://www.scotstown.net Septembre 2023

À lire …

- **Rue Albert – Prolongement de la période de fermeture**
- **Avis publics**
- **Modification de l'horaire des collectes pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2023**
- **Communiqué - Démarche de coopération intermunicipale**
- **Journée écocentre mobile**
- **Reprise de l'horaire régulier pour les collectes des matières résiduelles**
- **Atelier de danse-théâtre**

****

6e versement de taxes
8 octobre 2023

****

Prochaine séance du conseil municipal :

3 octobre 2023

****

Pour contacter la Ville de Scotstown : 819-560-8433 ou par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

INFORMATIONS IMPORTANTES

Travaux sur la rue Albert

En raison de la pluie des derniers jours et des conditions climatiques, les travaux doivent se poursuivre sur une période plus longue.

La rue Albert sera fermée à la circulation de 7h00 AM à 17h00 PM aux dates suivantes :
. jeudi 21 septembre;
. vendredi 22 septembre;
. lundi 25 septembre;
. mardi 26 septembre.

Par la suite, si les travaux doivent se prolongent, ceux-ci seront réalisés avec un maintien de la circulation en alternance.

Prendre note que cette fermeture est requise pour procéder à la réalisation des travaux de pavage de la nouvelle chaussée. Les résidents de la rue Albert pourront stationner leur véhicule dans leur entrée privée lors de la fermeture. L'entrepreneur a par ailleurs l'obligation de permettre l'accès aux résidences à partir de l'une ou l'autre des extrémités du chantier et doit libérer le passage à l'autobus scolaire, au camion de vidange et aux véhicules d'urgence.

AVIS PUBLICS
AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Adoption de projet de règlement lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 :

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

Des projets de règlement ont été déposés ainsi que les avis de motion et ceux-ci seront adoptés lors de la prochaine séance du conseil le 3 octobre 2023 :

- **DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION** – Règlement sur la rémunération des élus et abrogation du règlement 507-23.
  Le règlement 507-23 sera annulé et remplacé par un nouveau règlement édictant la rémunération des élus.

  Voici un résumé des informations :
  . Rémunération et allocation de dépense : Aucun changement du montant total adopté par le règlement 507-23 ;

	MAIRE	CONSEILLER
Rémunération annuelle	6 411 $	2 137 $
Allocation de dépenses	3 205 $	1 068 $
Total du traitement annuel	9 616 $	3 205 $

  Le 1/3 dudit traitement versé représentera l'allocation des dépenses inhérentes à la charge municipale.

  Le paiement de la rémunération des conseillers sera établi de la façon suivante : un montant de base plus un montant pour la présence à une séance du conseil et un montant pour la participation aux ateliers de travail. Cette méthode sera également établie à l'allocation de dépense tout en respectant le 1/3 de la rémunération.

  Une rémunération additionnelle lorsqu'il y a une 3e réunion ou plus au cours d'un mois et son paiement sera effectué à la condition que le conseiller ait été présent au complet à la séance mensuelle du conseil et à l'atelier mensuel.

  Le conseiller peut être absent avec un motif valable et avoir avisé de son d'absence au préalable à un maximum de deux séances ou 2 ateliers au cours d'une année, soit du 1er janvier au 31 décembre sans perte de rémunération et d'allocation de dépense.
  Aucun changement au niveau de la rémunération du maire en raison de la charge de la fonction.

  Bonification pour compléter le mandat du terme
  La Bonification pour compléter le mandat du terme sera payée selon la présence du conseiller aux séances du conseil. Le montant fixé annuellement de cinq cents dollars (500 $) sera divisé par 12 mois par année, soit un montant de 41,67 $ mensuellement.
  À la fin du terme, si l'élu a complété en entier son mandat, la somme lui étant dédiée lui sera versée en totalité.

- **Étude pour modifier le règlement de construction 351-06** visant le retrait des articles 4.1 et 4.2 pour le respect du Code de construction du Québec.

DONNÉ à Scotstown, ce vingtième jour de septembre deux mille vingt-trois.

Monique Polard, Directrice générale

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

RÔLE TRIENNAL 3e ANNÉE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Monique Polard, Directrice générale de la susdite Ville de Scotstown :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Scotstown pour le 3ième exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2024, est déposé au bureau de la Directrice générale, sis au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0, en date du 11 septembre 20213.

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du 3ième exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la Ville de Scotstown qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible au bureau municipal de la Ville de Scotstown;

b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC du Haut-Saint-François, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

c) être déposée à la Ville de Scotstown, sise au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À SCOTSTOWN, CE 11e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Monique Polard, Directrice générale

C O M M U N I Q U É

Pour publication immédiate

Démarche de coopération intermunicipale
Chartierville, La Patrie, Hampden, Lingwick et Scotstown
signent une entente de service de collecte des matières résiduelles
et font l'acquisition d'un camion

SCOTSTOWN, le 18 septembre 2023 – Les municipalités de Chartierville et La Patrie, les cantons de Hampden et Lingwick et la ville de Scotstown annoncent l'acquisition d'un camion de collecte de matières résiduelles. Cette démarche de coopération intermunicipale débutée en 2022 visait à mettre en place un service de collecte des matières recyclables, organiques et des ordures ménagères.

Le projet de coopération intermunicipale bénéficie d'un financement de 249 773 $ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité. Chacune des cinq municipalités contribue à hauteur de 36 201,85 $. Le coût total du projet s'élève à 430 782,63 $ (taxes non remboursables incluses).

La collecte débutait le 2 janvier 2023 avec un camion de location, le temps que le camion neuf puisse être livré. Les cinq municipalités recevaient celui-ci le 15 août dernier.

Les cinq municipalités ont conclu une entente régissant des aspects tels l'habilitation, la durée, le renouvellement, le mode de répartition des coûts, le paiement des contributions financières, etc.

« Je suis fière de voir notre gouvernement appuyer financièrement un projet comme celui-ci, qui favorise le partage. Je félicite les municipalités participantes, qui ont à cœur l'intérêt de la population et qui se sont unies pour l'achat du camion! Leur collaboration contribue à améliorer l'offre aux citoyennes et citoyens. »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales

« Je tiens à féliciter les municipalités de Chartierville et de La Patrie, la Ville de Scotstown ainsi que les municipalités des cantons de Hampden et de Lingwick pour avoir coopéré et mené à terme ce projet d'acquisition d'un camion pour la collecte des matières résiduelles sur leur territoire. »

François Jacques

« Ce projet est l'aboutissement d'une démarche relative à la collecte des matières résiduelles entamée à l'été 2006 et reflète le succès de la coopération intermunicipale. »

Denis Dion, maire de Chartierville

« Nous n'en sommes pas à notre première entente intermunicipale, cette méthode nous permet de nous rallier afin de réaliser des projets qu'une municipalité ne pourrait accomplir seule. »

Johanne Delage, mairesse de La Patrie

« Étape par étape, nos municipalités ont cheminé vers une plus grande autonomie dans le dossier de la collecte des matières résiduelles. L'acquisition en groupe de ce camion permettra une meilleure gestion du service et des économies pour chacune. »

Bertrand Prévost, maire de Hampden

« Grâce à cette entente, nos citoyens peuvent maintenant joindre les efforts de tout le Haut-Saint-François dans la réduction des déchets en ajoutant la collecte du compost à celles des rebuts et du recyclage. »

Robert Gladu, maire de Lingwick

« La ville de Scotstown est fière de participer à cet effort de coopération intermunicipale. Je tiens à remercier notre personnel administratif qui a donné un fier coup de main au projet et nos municipalités voisines, sans lesquelles ce camion n'aurait pu sillonner nos routes pour servir nos citoyens. »

Marc-Olivier Désilets, maire de Scotstown

– 30 –

Source :
Danielle Jean
Conseillère en communications
MRC du Haut-Saint-François
819 560-8500 poste 2208
djean.cld@hsfqc.ca

Informations :
Monique Polard
Directrice générale
Ville de Scotstown
819 560- 8433 poste 2001
ville.scotstown@hsfqc.ca

Informations importantes

L'horaire régulier des collectes des matières résiduelles reprend à compter de la semaine du 1er octobre 2023

Lundi 2 octobre : collecte des matières organiques (compost)
Lundi 9 octobre : collecte des matières récupérables
Lundi 16 octobre : collecte des déchets
Lundi 23 octobre : collecte des matières récupérables
Lundi 30 octobre : collecte des matières organiques (compost)

Merci de votre collaboration.

IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT

AFIN DE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE GROS REBUTS

ÉCOCENTRE MOBILE
SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023 DE 9 H À 14 H
AU GARAGE MUNICIPAL (21, rue Osborne)

Service gratuit - Les objets acceptés : bois (bois de construction, planches, meubles en bois, bois traité) et objet de métal à l'exception des électroménagers.
Le vinyle, le papier brique, les briques, les pierres sont interdits.
Les branches peuvent être apportées au terrain derrière le terrain de balle.

De plus, vous pouvez déposer les items suivants au garage municipal dans les conteneurs ou endroits appropriés :

- Peintures usées (dans les contenants d'origine)
- Les huiles usées (dans les contenants d'origine)
- Les styromousses doivent être séparées par les couleurs

***** Les gens qui désirent se débarrasser de branches ou de résidus verts peuvent aller les porter au terrain à l'arrière du terrain de balle, samedi 30 septembre entre 9 h et 14 h.**

COLLECTE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES DÉSUETS

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

DE 9 H À 14 H

RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES MC
Programme géré par l'ARPE-Québec

En collaboration avec le programme Recycler mes électroniques[md] de l'ARPE-Québec : https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/, la Ville de Scotstown organise une collecte spéciale qui aura lieu **samedi 30 septembre 2023 de 9 h à 14 h** au garage municipal de Scotstown, au 21, rue Osborne, afin de ramasser les produits électroniques désuets, et ce, gratuitement.

Tous les produits électroniques recueillis, comme les téléviseurs, les écrans, les ordinateurs et plus encore, seront pris en charge par l'ARPE-Québec, puis acheminés chez des entreprises approuvées, conformes aux normes en vigueur au Canada, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique. Pour la liste complète des produits acceptés, visitez : https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler/ (voir la suite sur la page suivante)

Quoi recycler?

Ordinateurs portables
Portables, blocs-notes, tablettes électroniques, miniportables, mini-ordinateurs.

Ordinateurs de bureau
Ordinateurs de bureau (y compris ceux faisant office de serveurs), terminaux d'ordinateur, clients-serveurs légers, serveurs de bureau ou en tour.

Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo
Claviers, souris, pavés, lecteurs multimédias, routeurs/modems, disques durs externes, manettes de jeux vidéo, contrôleurs de consoles de jeux vidéo.

Dispositifs d'affichage
Téléviseurs, écrans d'ordinateur, écrans de télévision en circuit fermé, ordinateurs tout-en-un, tablettes graphiques avec écran > 10 po, dispositifs d'affichage portables > 10 po.

Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques
Téléphones conventionnels avec ou sans fil, téléphones à haut-parleurs ou de conférence, répondeurs téléphoniques à cassette ou numériques.

Appareils cellulaires et téléavertisseurs
Téléphones cellulaires, téléphones intelligents, assistants numériques personnels à écran tactile, terminaux mobiles, téléavertisseurs.

Imprimantes de bureau, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau
Appareils de bureau, y compris : imprimantes avec station d'accueil pour appareils photo, imprimantes d'étiquettes, de code-barres et de cartes, imprimantes thermiques, numériseurs de cartes professionnelles, de chèques et de diapositives.

Systèmes audio/vidéo portables/personnels
Radios AM/FM/par satellite, radios-réveils, chaînes stéréo, magnétophones/enregistreurs, lecteurs/enregistreurs de disques, lecteurs MP3, stations d'accueil pour baladeurs et téléphones intelligents, haut-parleurs, écouteurs et microphones, appareils photo et cadres numériques, caméras vidéo/web, lecteurs de livres électroniques, systèmes de jeux vidéo, systèmes de localisation (GPS).

Systèmes audio/vidéo non portables
Appareils énumérés à la catégorie précédente en version non portable, magnétoscopes (VCR), projecteurs vidéo/numériques, enregistreurs vidéo numériques (DVR) et personnels (PVR), récepteurs numériques câbles et satellites/décodeurs, amplificateurs, égalisateurs de fréquence, consoles de jeux vidéo.

Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules
Composants audio/vidéo et de localisation du marché secondaire pour véhicules, y compris : radios et lecteurs de DVD, CD ou cassettes, amplificateurs, égalisateurs de fréquence, haut-parleurs, systèmes de lecteurs vidéo, dispositifs d'affichage vidéo, caméras de vision arrière, systèmes de localisation autonomes ou conçus pour être enchâssés.

Ensembles de cinéma maison
Équipement audio/vidéo de cinéma maison vendu sous un même emballage provenant d'un fabricant d'équipement d'origine et où figure un seul code-barres.

Consultez la liste complète des produits acceptés sur notre site Web.

Ce que nous faisons

Assurer notre avenir passe par le recyclage des produits électroniques en fin de vie utile. Voilà pourquoi l'ARPE, un organisme à but non lucratif piloté par l'industrie, veille à ce que plus de 15 millions d'appareils évitent les sites d'enfouissement au pays chaque année.

DE PLUS, NOUS NOUS ASSURONS :

- **que les produits électroniques désuets ne sont pas exportés illégalement ou manipulés par des recycleurs négligents;**
- **que de précieuses ressources soient récupérées et recyclées, puis réinsérées dans la chaîne de fabrication.**

POINT DE DÉPÔT OFFICIEL

ARPE QUÉBEC

Trouvez le point de dépôt officiel près de chez vous :

recyclerMESelectroniques.ca/qc

Nouvelle activité offerte gratuitement à Scotstown : ATELIER DE DANSE -THÉÂTRE

ATELIERS DE DANSE-THÉÂTRE
DANSE-THEATRE WORKSHOPS

TOUS LES DIMANCHES
DE 18H30 À 20H00 À
L'HÔTEL DE VILLE DE
SCOTSTOWN
101 CH. VICTORIA O.

TOUS LES DIMANCHES DE
16H00 À 17H30
AU MANÈGE DE BURY,
569 RUE MAIN

premier cour le 8 octobre

LA DANSE-THÉÂTRE, C'EST QUOI?
C'EST UNE FORME D'EXPRESSION PAR LE MOUVEMENT QUI UTILISE LA DANSE, LE THÉÂTRE ET L'IMPROVISATION. LORS DES COURS, NOUS EXPLORERONS PLUSIEURS STYLES DE DANSE ET JEUX DE THÉÂTRE, D'ESPACE ET DERELATION. CHAQUE ATELIER EST DIVISÉ EN UNE SECTION BIEN-ÊTRE, ÉTIREMENT ET RELAXATION ET UNE SECTION ATELIERS ET JEUX. EN IMPROVISATION, AUCUN MOUVEMENT N'EST IMPOSÉ, IL N'Y A PAS DE BONNES RÉPONSES ET TOUT LE MONDE S'IMPLIQUE À SON RYTHME. VOUS CHOISISSEZ COMMENT VOUS VOULEZ BOUGER TOUT EN RESPECTANT VOS LIMITES, C'EST POURQUOI LE COURS EST OUVERT AUX PERSONNES DE TOUS ÂGES ET TOUS TYPES DE CORPS.
CETTE SESSION, NOUS EXPLORERONS PAR LE MOUVEMENTS, LES EFFETS DE L'ISOLEMENT SUR NOS VIES, ET PARTAGERONS NOS OBSERVATIONS, NOS REFLEXIONS ET NOS IDÉES POUR CRÉER DES LIENS ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS NOTRE MAGNIFIQUE RÉGION DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS.

WHAT IS A DANCE-THEATRE WORKSHOP?
EIT IS A WAY TO EXPRESS YOURSELF WITH YOUR BODY, USING DANCE, THEATER AND IMPROVE. EACH CLASS IS DIVIDED IN TWO SECTIONS: WELL BEING (STRETCHING, RELAXING) AND WORKSHOP (MOVEMENTS, GAMES, EXERCISE). TOGETHER, WE WILL EXPLORE MANY DANCE STYLES AND THEATER EXERCISES AROUND SPACE, MOVEMENTS AND RELATIONS. WE WILL BE USING IMPROVE, WHICH MEANS YOU CHOOSE HOW YOU WANT TO MOVE AND RESPECT YOUR OWN LIMITS. THAT IS WHY THE WORKSHOPS ARE OPEN TO ALL TYPES OF BODIES AND AGES.

THIS SEASON, WE WILL EXPLORE TROUGH MOUVMENTS THE EFFECTS OF ISOLATION ON OUR LIFES AND SHARE OUR OBSERVATIONS AND THOUGHTS ON HOW TO CREATE BRIDGES, LIVE TOGETHER AND MAKE COMUNITIES THRIVE IN THIS WONDERFULL REGION WE LOVE.

Pour vous inscrire ou toutes questions,
art.action.estrie@gmail.com
For registrations and for all questions